

Appel à mobilisation contre la répression syndicale **mardi 16 janvier à 9h00**

**au Tribunal Administratif de LYON
184 rue DUGUESCLIN LYON 3^{ème}**

Pour rappel et info:

➤ TOUT COMME LA CHAMBRE CRIMINELLE DE LA COUR DE CASSATION en mars 2002, la Chambre Sociale de la Cour de Cassation vient de condamner, fin novembre 2006, l'OPAC DU RHONE pour **plus de 10 années de discrimination syndicale** envers Gilles GALLO de SUD OPAC 69.

➤ Malgré ces jugements, **notre camarade fut licencié pour faute lourde avec l'accord du ministère du travail, alors même que, comme pour d'autres militants, notamment comme Roland VEUILLET, les faits reprochés ne sont qu'une cabale pour « exterminer » un militant trop actif...** Pour mémoire : juste après avoir gagné aux Prud'hommes, le 12 décembre 2002, Gilles fut agressé physiquement par un de ses directeur-adjoints pendant l'exécution de son mandat CHSCT, l'OPAC contestera l'accident de travail... lui infligera une mise à pied pendant son arrêt maladie, le forcera à signer une transaction pour qu'il accepte de se faire licencier par l'inspection du travail (ce qui est totalement illicite) etc... Grâce à un coup monté reposant sur de faux témoignages, Gilles et sa famille seront accusés de vol et de recel, ce qui permettra enfin son licenciement après que l'OPAC se soit acharné pendant plus d'une décennie contre lui et sa section syndicale... Après avoir licencié notre camarade, cet office public entrava pendant plus de deux ans l'exécution des décisions de justice l'ayant condamné, en toute impunité... permettant à ce « gauchiste » de goûter aux délices de la précarité...

Criminalisation des militants pour discréditer l'action syndicale

A ceux qui bafouent l'Etat de Droit, il nous faut montrer que cela a un prix !!! Il est capital d'être nombreux autour de nos camarades surexposés, ce **mardi 16 janvier à 9h00 au T.A. de LYON**: à 9H00 pour l'audience de Gilles puis devant le TA, pour soutenir Roland en grève de la faim depuis le 24 décembre...

➤ Afin de dénoncer ces pratiques scandaleuses de criminalisation de militants et lutter contre la répression syndicale orchestrée envers tous les syndicalistes engagés.

➤ Afin de soutenir les syndicalistes tant du public que du privé, qui sont en première ligne pour défendre nos droits fondamentaux